



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION N° 08/2018

PPA Cully-Gare, état des démarches



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Echanges fonciers

La parcelle N (ouest du plateau de la gare) a été constituée puis vendue à Rives de Lavaux SA le 5 septembre 2018. Cette société, propriétaire de la parcelle nouvellement créée a également repris les droits de Racle Invest SA dans les convention de 2011 et la promesse de 2013 liant la Commune, les CFF, Racle Invest SA, M. C. Cuénoud et C. Cuénoud SA. Elle devient ainsi partenaire direct du projet du plateau de la gare. La société Racle Invest SA n'est plus partenaire du projet.

Concernant la parcelle de vigne 1375, le droit au gain de la commune, au cas où un permis de construire venait une fois à être octroyé, figure dans l'acte de vente. Pour garantir ce droit au gain, une servitude d'interdiction de bâtir doit être inscrite à charge de la parcelle 1375 et en faveur de la Commune. La constitution de cette servitude a fait l'objet d'un troisième acte signé également le 5 septembre entre Racle Invest SA et la Commune.

La libération des parcelles se fera courant 2019 avec les déménagements de la voirie, du chantier naval et des pompiers. Restera sur le site jusqu'à la construction du bâtiment communal le magasin « Tout pour la vigne » et la halle de stockage.

Chantier ferroviaire

Une séance de planification détaillée a eu lieu le 2 octobre. Le chantier ferroviaire commencera pendant l'hiver 2019. Des informations complémentaires pourront être données oralement.

Bâtiment communal

Le dossier pour appels d'offres en vue de créer un DDP est quasi prêt. Seul l'accord d'un des partenaires de la convention n'est pas encore acquis et ne permet pas de lancer l'appel d'offres. Le Conseil communal prendra sa décision sur la base des offres rentrées. Le permis de construire délivré en janvier 2017 sera prolongé d'une année.

Bâtiment CFF

Les CFF prévoient de soumettre leur projet à l'enquête publique courant 2019. Les appartements des deux étages sis sur la surface commerciale seront en principe loués et non vendus.

Bâtiments parcelles de l'ouest du plateau de la gare

Le permis de construire délivré pour trois immeubles à Racle Invest SA devient caduque en octobre 2018. Tout nouveau projet développé par Rives de Lavaux SA et le propriétaire de la future parcelle O sera soumis à l'enquête publique.



Bâtiment Contesse

Un préavis pour crédit d'étude sera soumis au Conseil Communal en début d'année 2019.

Aménagement de la place de la Gare

Sur la base de la planification détaillée des différents chantiers, un calendrier et démarche de conception de la place et de ses environs pourront être établis.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} octobre 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti